



AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT #508-2020

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 14 avril 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 508-2020

RÈGLEMENT # 508-2020

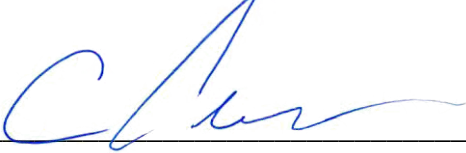
- Délégation de pouvoir de dépenses en situation de déclaration d'état d'urgence civile ou sanitaire
- Modifiant le règlement #413-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la municipalité et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion en date du 25 mars 2020
- 2 - Dépôt du projet de règlement en date du 25 mars 2020
- 3 - Adoption par le conseil municipal en date du 14 avril 2020
- 4 - Avis de promulgation en date du 16 avril 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 16^e jour d'avril 2020.




Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dû à la situation d'urgence sanitaire (COVID-19) déclarée par le Gouvernement et la fermeture des lieux publics habituels d'affichage le règlement stipulant les lieux d'affichage est en cours de modification.

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, sur le site internet de la municipalité et en avisant les citoyens via la page Facebook de la municipalité entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 16 avril 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce seizième (16^e) jour d'avril 2020.



Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.